

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 02/04/2026 - 4989 - 2023 B 00479 - 948 347 273 - 2M FITNESS

02 AVR. 2026

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition		x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	PONTOISE	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre						
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case						

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société 2M FITNESS	178 AVENUE PIERRE SEMARD
SIRET 94834727300013	95400 VILLIERS LE BEL
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	20 900
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:		
FISCALITY 95 12 AVENUE DE L'EUROPE 95400 VILLIERS LE BEL Tél: 0185491000			
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date:	Lieu	VILLIERS LE BEL
	Qualité et nom du signataire:	Président	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature	YARAMIS Mathieu	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Désignation de l'entreprise		Société 2M FITNESS										Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		178 AVENUE PIERRE SEMARD					95400 VILLIERS LE BEL								
Numéro SIRET *		9 4 8 3 4 7 2 7 3 0 0 0 1 3										Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
												Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 4]		Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 2 3]	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014	10 000	016	1 973	8 027								
	Immobilisations corporelles *	028	70 084	030	12 422	57 662	46 872								
	Immobilisations financières * (1)	040		042											
	Total I (5)	044	80 084	048	14 395	65 689	46 872								
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052											
	Marchandises *	060		062											
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070										
		Autres * (3)	072		074		3 550								
	Valeurs mobilières de placement	080		082											
	Disponibilités	084	525	086		525	8 020								
Charges constatées d'avance *	092		094												
Total II	096	525	098		525	11 570									
Total général (I+II)	110	80 609	112	14 395	66 214	58 441									
PASSIF										Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120				5 000	5 000								
	Ecart de réévaluation	124													
	Réserve légale	126													
	Réserves réglementées*	130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131													
	Report à nouveau	134				(12 978)									
	Résultat de l'exercice	136				(20 900)	(12 978)								
	Subventions d'investissement	137													
	Provisions réglementées	140													
	Total I	142				(28 878)	(7 978)								
Provisions pour risques et charges	154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				31 389	43 229								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164													
	Fournisseurs et comptes rattachés	166				4 913	190								
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169		131		4 511									
	Comptes courants d'associés	173				54 280	18 000								
	Autres dettes	175					5 000								
	Produits constatés d'avance	174													
Total III	176				95 092	66 419									
Total général (I + II + III)	180				66 214	58 441									
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195									
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	29 500								
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise Société 2M FITNESS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le			
		1	2	0	2	1	2	0	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209				210	742		
	Production vendue { biens services * }	215				214			
		217				218	82 785		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
	Autres produits					230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	83 527		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	1 501		
	Variation de stock (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242	55 148		9 266
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243				244	539		
	Rémunérations du personnel *					250	34 876		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	1 709		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255				254	10 683		3 712
	Dotations aux provisions					256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259				262	3		0	
	260								
Total des charges d'exploitation (II)					264	104 459		12 978	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(20 932)		(12 978)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III) 280				
	Produits exceptionnels				(IV) 290	32			
	Charges financières				(V) 294				
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347			(VI) 300				
		348							
	Impôts sur les bénéfices *				(VII) 306				
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	(20 900)		(12 978)
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312		314	20 900	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies C)	138
(PFR) France Ruralités Revitalisation (art 44 quinquies A)		181		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 41 duodecies)	991	
Divers (dont ZFA NG (44 quatordecies))		345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352		354	20 900	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : * 12 978 dont imputés sur le résultat.						360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370		372	20 900	

Désignation de l'entreprise : Société 2M FITNESS

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412	10 000	414		416	10 000	10 000
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450	50 584	452	19 500	454		456	70 084	70 084
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	50 584	492	29 500	494		496	80 084	80 084
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502	1 973	504		506	1 973	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	3 712	542	8 710	544		546	12 422	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	3 712	572	10 683	574		576	14 395	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société 2M FITNESS

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES				Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	12 978	Déficits reportables		984 12 978
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits de l'exercice		860 20 900
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Total des déficits restant à reporter (870-984+860)		870 33 878

III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381					
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325					
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)		380					
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326					
N° du centre de gestion agréé		388					
Montant de la TVA collectée		374					16 598
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378					7 017
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 2M FITNESS		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
		Durée en nombre de mois	
		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
		TOTAL 1	
		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		TOTAL 2	
		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
		TOTAL 3	
		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	
		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt
[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE [3 1 1 2 2 0 2 4] N° SIRET [9 4 8 3 4 7 2 7 3 0 0 0 1 3]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [Société 2M FITNESS]

ADRESSE (voie) [178 AVENUE PIERRE SEMARD]

CODE POSTAL [95400] VILLE [VILLIERS LE BEL]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [M] Nom de famille [YARAMIS] Prénom(s) [Marcel]

Nom d'usage [] % de détention [50.00] Nb de parts ou actions [50]

Naissance : Date [290981] N° Département [99] Commune [Beytussebap] Pays [TR]

Adresse : N° [55] Voie [Allée Paul Verlaine]

Code postal [95350] Commune [ST BRICE SOUS FORET] Pays []

Titre (2) [M] Nom de famille [YARAMIS] Prénom(s) [Mathieu]

Nom d'usage [] % de détention [50.00] Nb de parts ou actions [50]

Naissance : Date [010492] N° Département [95] Commune [MONTMORENCY] Pays [FR]

Adresse : N° [5] Voie [Rue Falande]

Code postal [95720] Commune [BOUQUEVAL] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2M FITNESS

178 AV Pierre Sépard
95400 VILLIERS-LE-BEL
Siren : 948347273

TEXTE DES RESOLUTIONS

Assemblée générale ordinaire annuelle

Du 4 juillet 2025

Première résolution

Après lecture du rapport de la gérance relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2024, l'assemblée générale approuve les dits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au gérant pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

RESERVE LEGALE : « 0.00 Euros »
DIVIDENDES : « 0.00 Euros »
REPORT A NOUVEAU : « -20900.12 Euros »

Troisième résolution

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Le président



2M FITNESS

178 AV Pierre Sémard
95400 VILLIERS-LE-BEL
Siren : 948347273

ANNEXE AU BILAN

(exercice clos le 31/12/2024)

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2M FITNESS

178 AV Pierre Sépard
95400 VILLIERS-LE-BEL
Siren : 948347273

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 04/07/2025

Le 4 juillet 2025

À dix heures.

Les actionnaires de la société 2M FITNESS au capital de 5000 euros divisé en 100 parts sociales, dont le siège social est au 178 AV Pierre Sépard 95400 VILLIERS-LE-BEL, se sont réunis au dit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la présidence.

L'assemblée est présidée par le Président.

Sont présents :	Nombre d'actions
YARAMIS Mathieu	50
YARAMIS Marcel	50

Totalisant 100 parts sociales, soit la totalité des actionnaires.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus au gérant.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2024 ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 qui se chiffre à **-20900.12 Euros**, de la manière suivante :

RESERVE LEGALE : « 0.00 Euros »

DIVIDENDES : « 0.00 Euros »

REPORT A NOUVEAU : « -20900.12 Euros »

Cette résolution mise à voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise à voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les actionnaires présents.

Le président

Les actionnaires

